

Les inégalités d'héritage selon la catégorie sociale

24 septembre 2013



Un tiers des héritages sont inférieurs à 8 000 euros et 85 % à 100 000 euros, selon les données de l'enquête patrimoine de l'Insee pour 2010. Cela signifie que la très grande majorité des héritages en ligne directe (entre parents et enfants) ne sont pas soumis à l'impôt sur les successions puisque l'abattement dans ce cas est justement de 100 000 euros.

Ceux qui héritent appartiennent le plus souvent aux catégories favorisées : l'héritage permet de transférer la fortune entre générations et assure ainsi le maintien des inégalités de niveau de vie dans le temps. Pour la moitié de la population de milieu employé ou ouvrier, percevoir un héritage supérieur à 100 000 euros n'arrive quasiment jamais : moins de 10 % des héritages sont de ce niveau. Mais même chez les catégories beaucoup plus favorisées, les gros héritages ne sont pas la règle : c'est le cas de 30 % pour les professions libérales et de 22 % pour les cadres supérieurs. Il faut dire que dans certains cas, dans les milieux les plus favorisés, la succession a été préparée à l'avance avec des dons anticipés qui permettent d'échapper en toute légalité à l'impôt.

Outre qu'elle est montée en épingle par les médias et gonflée par les sondages, la sensibilité à la succession au sein des catégories pas toujours fortunées s'explique par plusieurs raisons. D'abord, la peur de perdre un capital qui, même sans grande valeur, peut avoir un caractère affectif très fort : la maison de famille. Chaque enfant peut bénéficier de 100 000 euros d'abattement pour chacun des parents, ce qui laisse de la marge. Ensuite, une méconnaissance des mécanismes de l'impôt sur les successions. Enfin, les abattements sont faibles hors de la ligne directe et la fiscalité peu adaptée aux transformations de la famille.

Répartition des héritages Selon leur montant et la catégorie sociale des héritiers

Unité : %

	Moins de 8 000 euros	De 8 000 à moins de 30 000 euros	De 30 000 euros à moins de 100 000 euros	100 000 euros ou plus	Ensemble
Agriculteur	22,4	23,7	31,7	22,2	100,0
Artisan, commerçant	18,7	33,8	30,9	16,6	100,0
Profession libérale	9,8	25,9	33,6	30,7	100,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure sauf profession libérale	19,1	32,1	26,5	22,3	100,0
Profession intermédiaire	30,3	30,4	23,2	16,1	100,0

Répartition des héritages Selon leur montant et la catégorie sociale des héritiers

Unité : %

	Moins de 8 000 euros	De 8 000 à moins de 30 000 euros	De 30 000 euros à moins de 100 000 euros	100 000 euros ou plus	Ensemble
Employé	37,3	30,0	24,7	8,0	100,0
Ouvrier qualifié	35,5	37,4	17,5	9,6	100,0
Ouvrier non qualifié	40,8	40,8	12,8	5,6	100,0
Retraité agriculteur	41,2	22,3	19,9	16,6	100,0
Retraité artisan, commerçant, cadre, profession libérale	22,2	24,6	27,2	26,0	100,0
Retraité salarié sauf cadre	38,4	29,0	21,3	11,3	100,0
Ensemble	33,0	28,6	23,4	15,1	100,0

Source : Insee - données 2010, France - Héritages reçus

Pour en savoir plus :

- [Transmissions intergénérationnelles dans l'enquête Patrimoine 2010 : donations, héritages et aides](#), Insee résultats, n° 142 Société - février 2013.

- [Donations financières : quand les inégalités se transmettent aussi ...](#) - Sabine Le Bayon, Sandrine Levasseur et Pierre Madec, OFCE le blog (10 juin 2013).

Photo / © Gina Sanders - Fotolia.com

Source : Insee - données 2010



GRAPHIQUE



Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Revenus, patrimoine, pauvreté](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-d-heritage-selon-la-categorie-sociale>